

adopté

## SÉNAT

le 30 novembre 1961

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord relatif à l'extension des contingents tarifaires à l'ancienne zone Nord du Maroc et à la province de Tanger, signé à Rabat le 21 juin 1961 entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc.*

(Texte définitif.)

*Le Sénat a adopté sans modification le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, dont la teneur suit :*

## Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'accord relatif à l'extension du régime des contingents tarifaires à l'ancienne zone Nord du Maroc et à la province de

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1<sup>re</sup> législ.) : 1434, 1526 et In-8° 341.

Sénat : 68 et 82 (1961-1962).

Tanger, signé à Rabat le 21 juin 1961, entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Royaume du Maroc et dont le texte est annexé à la présente loi.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 30 novembre 1961.

*Le Président,*

*Signé : André MERIC.*

---

NOTA. — Voir les documents annexés au n° 1434 (Assemblée Nationale, 1<sup>re</sup> législature).